



PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 20 – MARS 2018

SOMMAIRE

DDT 72

-Décision du 7 mars 2018 de désignation des agents chargés du contrôle sur place (dossiers Anah de subvention et conventionnement)

DDFIP 72

-Décision du 1^{er} mars 2018 listant les responsables disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Décision de désignation des agents chargés du contrôle sur place
(dossiers Anah de subvention et conventionnement)

DÉCISION n°2018-01

Vu les articles L.321-1, L.321-4 et L.321-8,R321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'Habitat,

Le délégué de l'Anah dans le département de la Sarthe,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Dans le département de la Sarthe, Mesdames Véronique Lécureur, Célia Gréco et Aurélie Gaudet, ainsi que Messieurs Didier Clément et Gilles Laudier, de la Direction départementale des Territoires de la Sarthe, sont désignés pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention ou de conventionnement de logements.

Article 2 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 07 MARS 2018

Le Préfet de la Sarthe,
Délégué de l'Agence,

Nicolas QUILLET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE**
23 Place des Comtes du Maine
BP 22 394
72 002 LE MANS CEDEX 1

PGF-2018-0309

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,

Décide :

Article 1^{er} - Liste des responsables disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

NOM-Prénom	Responsables des services
QUEDILLAC Brigitte GROS Jean-Michel LE GUERN Liliane GINGUENE Jean Yves	Services des Impôts des entreprises : Le Mans Nord-Est Le Mans Sud-Ouest La Flèche Mamers
MARTY Jean BOURBLANC Eliane ALLARD Claude GUYON Cyrille	Services des Impôts des particuliers : Le Mans Nord- Est Le Mans Sud- Ouest La Flèche Mamers
GIBIER Janie	Service des Impôts des particuliers- Service des Impôts des entreprises : Saint-Calais
BOURLES Marie-Charles	Service départemental de l'enregistrement de la Sarthe

NOM-Prénom	Responsables des services
<p>MARTIN Nicolas CHAIGNEAU Philippe SOW Ciré PIRAULT Laurent HELIAS Valérie HELIAS Benoît BUCHET Bruno BODIN Jean-Paul TERRIER Michel</p>	<p>Trésoreries :</p> <p>Montval-sur-Loir Conlie Connerré Ecommoy La Ferté Bernard Fresnay-sur-Sarthe Marolles-les-Braults Sablé-sur-Sarthe La Suze-sur-Sarthe</p>
<p>BULLENGER Jean-Claude CHECCHIN Barbara BULLENGER Jean-Claude CHECCHIN Barbara</p>	<p>Services de publicité foncière :</p> <p>Le Mans 1^{er} bureau Le Mans 2nd bureau Le Mans 3^{ème} bureau Le Mans 4^{ème} bureau</p>
<p>DEVER François LAOT Laurent</p>	<p>Brigades de vérification :</p> <p>1^{ère} brigade de vérification 2^{ème} brigade de vérification</p>
<p>MARCHAIS Philippe</p>	<p>Pôle de contrôle revenus/ patrimoine (PCRP)</p>
<p>JEDYNAK Olivier</p>	<p>Pôle de contrôle et d'expertise</p>
<p>ALLIAUME Fabrice</p>	<p>Pôle de recouvrement spécialisé</p>
<p>LAOT Laurent (intérim)</p>	<p>Brigade de contrôle et de recherche</p>
<p>COSSE Bertrand</p>	<p>Centre des impôts foncier du Mans</p>

Article 2 – La présente décision prend effet le 01 mars 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le Mans, le 01 mars 2018

signé

Thierry POURQUIER